



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2461

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 3°**

objet : **Lyon Part-Dieu - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Direction générale - Missions territoriales**

**Rapporteur : Monsieur David**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

**Séance publique du 12 septembre 2011****Délibération n° 2011-2461**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Lyon Part-Dieu - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Missions territoriales

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

*Contexte*

Le projet Lyon Part-Dieu se concrétise et les premières interventions foncières, nécessaires à sa mise en œuvre, sont identifiées. Le projet est passé au cours de l'année 2010 de l'intention à la définition d'un plan guide qui permet de localiser les premières opérations à développer, tant en aménagement d'espaces publics et de voiries, qu'en capacité de productions immobilières.

Par ailleurs, l'élaboration même du projet, en coproduction avec les partenaires de la Communauté urbaine, et sa présentation aux investisseurs et utilisateurs, font émerger des opérations qui, sans la proposition prospective et l'engagement politique contenus dans le plan guide n'auraient pas été développés à court ou moyen terme.

L'intérêt suscité par le projet Lyon Part-Dieu modifie la temporalité des investissements qui n'étaient pas totalement programmés au moment de la discussion de la programmation pluriannuelle d'investissements 2008-2014.

Pour la Communauté urbaine, l'enjeu de l'intervention foncière est double :

- constituer des réserves foncières permettant de développer et réguler l'offre immobilière,
- réaliser les aménagements urbains nécessaires au développement proposé.

*Les opérations foncières*

Sur l'ensemble du périmètre Lyon Part-Dieu, plusieurs tènements sont mutables ou potentiellement mutables à court et moyen terme, soit dans une perspective de remembrement foncier pour sa valorisation ultérieure, soit pour constituer les emprises d'espaces publics ou de voiries.

Sur le volet acquisition en vue d'une valorisation immobilière ultérieure, trois sites sont concernés pour lesquels les propriétaires actuels ont saisi la Communauté urbaine :

- l'Etat pour l'îlot dit "Ilot Etat", rue Bouchut (parcelles cadastrées AR 77, AR 78 et AR 84 et une partie de la parcelle AR 83) qui a saisi la Communauté urbaine pour l'application du droit de priorité. L'enjeu urbain très important nécessite une maîtrise de ce tènement par la collectivité ;
- le département du Rhône pour un foncier, situé au 190, rue Paul Bert appelé communément "secteur Million" (parcelles cadastrées DR 210, DR 214, DR 215) ;
- la ville de Lyon pour un foncier, situé au 192, rue Paul Bert. (parcelle cadastrée DR 5). Cette parcelle permet un remembrement avec la parcelle du département du Rhône et conditionne la valorisation future du site,

- la Poste IMMO pour un lot de copropriété M+M, situé 6, rue du lac (parcelle cadastrée AR 17). Ce lot contribue au remembrement foncier en vue d'une réhabilitation/extension de l'opération M+M.

Sur le volet acquisition en vue de constitution d'espaces publics et voiries :

- le projet urbain prévoit de constituer un espace d'ampleur métropolitaine permettant de donner plus d'espace et de visibilité à la gare et au pôle d'échanges multimodal,

- l'acquisition de l'immeuble B10, place Béraudier, est une opportunité importante de réaménagement de la place Béraudier.

Ces acquisitions et les frais et taxes afférents, d'un montant total prévisionnel de 53,9 M€ répartis sur 2011 et 2012, nécessitent le vote d'une individualisation d'autorisation de programme, ventilée sur 4 opérations identifiées et doit permettre aussi de répondre aux opportunités foncières sur le périmètre de la Part-Dieu :

- Lyon Part-Dieu : lot Etat,

- Lyon Part-Dieu : acquisitions foncières - secteur Mouton-Duvernet :

- . foncier Département,
- . foncier ville de Lyon,

- Lyon Part-Dieu : acquisitions foncières - M+M : lot La Poste,

- Lyon Part-Dieu : immeuble B10 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le principe des acquisitions foncières nécessaires au projet Part-Dieu à Lyon3° pour un montant total prévisionnel de 53,9 M€.

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants, sur les opérations n° 2569 (lot Etat), 2570 (secteur Mouton-Duvernet), 2571 (M+M : lot La Poste), 2572 (immeuble B10) pour un montant total de 53,9 M€ en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 15,0 M€ en 2011,
- 38,9 M€ en 2012.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.**